



L'an **deux mil dix-sept, le jeudi 29 Juin**, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER, Maire.

Etaient présents : M.M. CARPENTIER, VAN DEN BOSSCHE, CAUCHOIS, DUMONT, ASSELIN, LETIERCE et LESUEUR, MME JEAN

Etaient absents excusés : M. BRANCATA (procuration à M. LESUEUR), Mme COUVREUR, M. DEMARES

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse JEAN

OBJET : ACHEVEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Saint-Aignan-sur-Ry par délibération du 4 décembre 2014 a prescrit la révision de son POS en PLU.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016 a porté création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV), cet arrêté a été complété par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant modification à celui du 01/12/2016.

En application de la loi NOTRe, ces arrêtés ont porté modification des statuts de la CCICV et lui confèrent désormais la compétence PLU.

Par conséquent, à l'unanimité des membres présents du conseil municipal, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention ci-annexée autorisant la CCICV à poursuivre l'élaboration du PLU.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME ET EXECUTOIRE,



Le Maire

Jean-Pierre CARPENTIER

